

**Médecin suspendue en France engagée à la Clinique Le Noirmont : comment est-ce possible ?**

Quentin Haas (PCSI)

La Clinique Le Noirmont est un centre médical de référence en réadaptations multiples reconnu nationalement depuis de nombreuses années. Réputation qui, on l'imagine, s'est construite sur l'application stricte des faits scientifiques établis. C'est donc avec une certaine surprise que nous découvrons, parmi le personnel de la clinique, la présence de la doctoresse Martine Wonner en titre de médecin adjointe.

Martine Wonner est une personnalité publique et politique française qui s'est particulièrement illustrée lors de la pandémie COVID-19 par ses déclarations pour le moins fracassantes. Pour s'en tenir aux propos dits "scientifiques", elle a notamment déclaré à l'Assemblée nationale française que "le vaccin causerait de supposées conséquences délétères telles que des fausses couches, cancers multiples, maladie de Creutzfeldt-Jakob ou le sida" (1). Cette même personnalité, qui affirmait d'ailleurs que seul le vaccin chinois fonctionnerait, a notamment accusé le gouvernement et les soignants d'être des "as-sassins" et responsables de "crime contre l'humanité" (2). Outre sa vision pour le moins étriquée du personnel médical pratiquant la science fondée sur la preuve, elle qualifiait par la suite les pharmaciens "d'épiciers qui n'ont jamais réussi médecine". D'aucun pourrait alors se demander si le personnel de la Clinique Le Noirmont, pratiquant la médecine en s'appuyant sur des faits scientifiques établis, ne seraient en fait qu'un club d'assassins et d'épiciers en lieu et place d'un centre médical de référence nationale. Du moins, si l'on en croit la définition de l'une de ses médecins adjointes.

Sans s'attarder davantage sur les nombreux autres propos équivalents proférés ces dernières années (la liste est longue), sa présence au sein de la Clinique Le Noirmont questionne. Ce d'autant plus que Martine Wonner a été suspendue pour un an par la Chambre disciplinaire du Conseil de l'Ordre des médecins du Grand Est, le 25 Novembre 2022. Cette décision fut notamment justifiée en raison de manquements considérés "graves" au code de déontologie médicale (3). Quelques jours plus tard, elle obtenait cependant la reconnaissance de son diplôme en Suisse. A bien des égards, tout ceci semble pour le moins surprenant, si ce n'est choquant.

**Au vu de ce qui précède, nous demandons au Gouvernement de bien vouloir répondre aux questions suivantes :**

- 1. Comment est-il possible qu'un médecin suspendu par un Conseil de l'Ordre dans un pays voisin pour manquement grave à la déontologie puisse se voir proposer une place de médecin adjoint sur territoire jurassien ?**
- 2. Par extension, comment est-il possible qu'un médecin suspendu dans un pays voisin puisse voir ses titres reconnus dans un même temps en Suisse ?**
- 3. La Clinique Le Noirmont n'était-elle pas au fait des déclarations ayant amené à la suspension de Madame Wonner par le Conseil de l'Ordre des médecins du Grand Est ? Si ce n'était pas le cas, les services de l'Etat ont-ils fait part de cet état de fait à l'établissement ?**
- 4. Le "Certificate of good standing" n'est-il pas systématiquement exigé, comme lors du changement de canton d'un médecin ayant déjà son autorisation de pratique en Suisse ?**
- 5. Les propos de Madame Wonner, notamment liant les vaccins à des fausses couches, des cancers multiples, la maladie de Creutzfeldt-Jakob ou le sida, ne constituent-ils**

**pas une atteinte à la déontologie attendue d'un professionnel de santé, au même titre que les propos de médecins suisses suspendus pour des propos similaires ?**

Nous remercions le Gouvernement pour ses réponses.

(1)<https://www.whatsupdoc-lemag.fr/article/le-vaccin-covid-donne-le-cancer-ou-le-sida-la-psychiatre-et-ex-deputee-martine-wonner>

(2)<https://www.egora.fr/actus-pro/politique/66846-rivotril-martine-wonner-accuse-les-soignants-de-crime-contre-l-humanite>

(3) <https://threadreaderapp.com/thread/1598057321737105408.html>).

Quentin Haas (PCSI)

**Co-signataires**

- Sophie Guenot (PCSI)
- Ismaël Vuillaume (PVL)
- Patrick Chapuis (PCSI)
- Raoul Jaeggi (PVL)
- Vincent Hennin (PCSI)
- Blaise Schüll (PCSI)
- Alain Beuret (PVL)
- Géraldine Beuchat (PCSI)
- Suzanne Maitre-Schindelholz (PCSI)

Intervention déposée officiellement le 31 août 2023